

NOTE DE PRESENTATION

BILAN 2024 ET BUDGET 2025

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe

Alinéa 5° Avant le dernier alinéa de l'article L. 2313-1, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
« La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. » ;

Le budget primitif est un document de prévisions budgétaires pour l'année à venir. Il se décompose en deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement représentant la gestion des affaires courantes, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I- PRESENTATION DES SECTIONS

1) LE FONCTIONNEMENT

- Les recettes :
 - sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population,
 - impôts locaux et autres taxes,
 - dotations versées par l'Etat, le FCTVA fonctionnement
 - produits de gestion courante (loyers, redevances versées par les fermiers notamment).
- Les dépenses :
 - entretien des bâtiments et de la voirie, le paiement des consommations d'eau et d'énergie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les divers contrats de maintenance,
 - les charges de personnel communal,
 - les subventions versées aux associations
 - les intérêts des emprunts.

2) L'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme.

- Les recettes :
 - Taxe d'Aménagement,
 - FCTVA investissement,
 - subventions en lien avec les projets en cours,
 - l'excédent de fonctionnement capitalisé
 - Les restes à réaliser de subventions accordées sur l'année N-1
- Les dépenses :
 - Remboursement du capital des emprunts
 - Restes à réaliser des opérations de l'année N-1
 - Financement de nouveaux projets retenus pour 2024

II- BILAN DE L'ANNEE 2024- Compte Financier Unique (CFU)

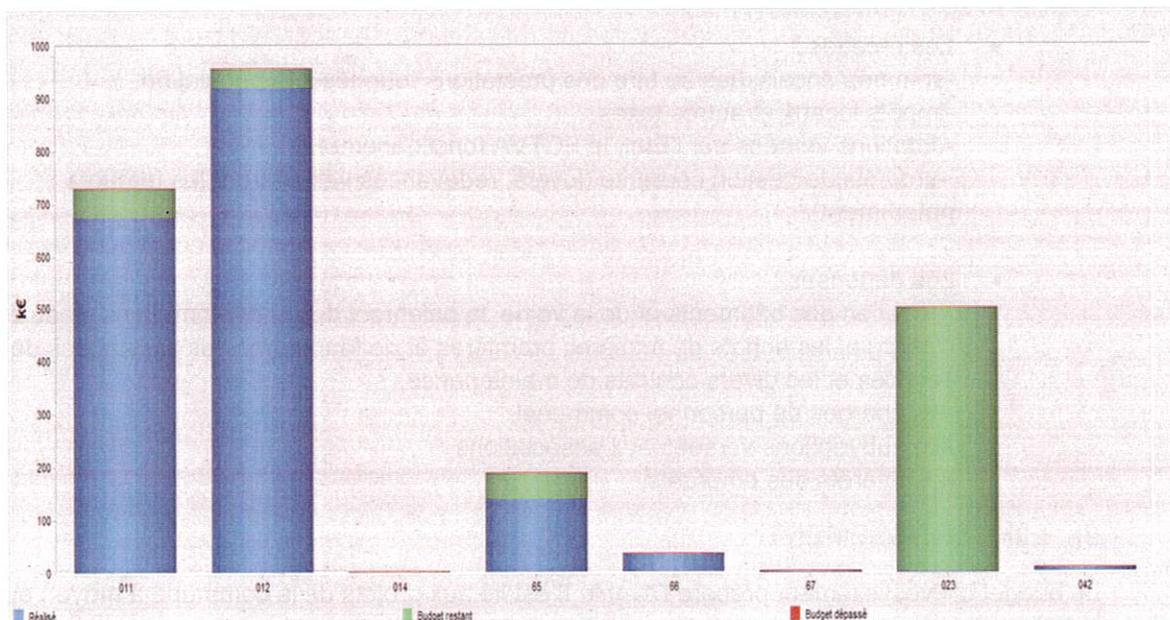
La commune a décidé de mettre en place le CFU dès 2025. Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur (le Maire) et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

1) FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : économie de 55 100 euros environ par rapport à ce qui avait été prévu au budget
- Charges de personnel (chapitre 012) : La réalisation sur ce poste est inférieure de 38 847.00 euros par rapport aux prévisions du BP 2024. Cette baisse s'explique par, d'une part l'absence de traitement sur un poste budgétaire pendant une partie de l'année, ainsi que par la suppression de la GIPA (Garantie individuelle pouvoir d'achat en vigueur depuis 2008 : 5 000€ environ) et la non augmentation de la valeur du point indiciaire (abandonnée et qui avait été estimée à environ 14 000 pour 2024).
- Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) : le réalisé est inférieur de 49 424€, dû principalement au report des travaux envisagés par le DFCEI des basses vallées cévenoles, auxquels la commune devait participer à hauteur de 40 000€. Cette somme est donc réinscrite au BP 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc inférieures de 144 800€ à ce qui avait été budgété.



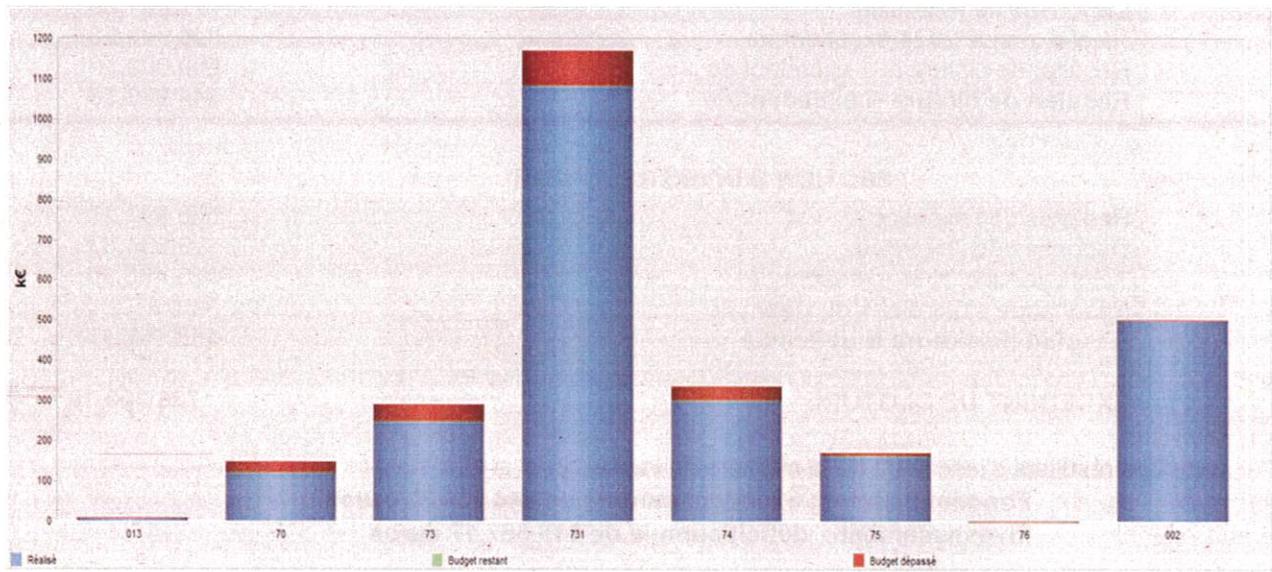
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	% Réalisation
011	Charges à caractère général	92,43%
012	Charges de personnel et frais assimilés	95,94%
014	Atténuations de produits	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	73,73%
66	Charges financières	100,00%
67	Charges spécifiques	30,62%
023	Virement à la section d'investissement	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	100,00%
	TOTAL DEPENSES	73,40%

Recettes :

- **Produits de services (chapitre 70)** : la commune a réalisé 27 50€ de recettes en plus de ce qui avait été prévu.
- **Impôts et taxes / fiscalité locale et dotations (chapitres 73/731 et 74)** : la commune a perçu 165 398 euros supplémentaires que ce qui avait été annoncé, dont 86 783€ de taxe sur des terrains devenus constructibles.

Pour conclure, la section de fonctionnement est excédentaire à la clôture 2024 de 344 966,23€. A cet excédent 2024 vient également s'ajouter l'excédent de l'année 2023 d'un montant de 500 000,10€.

Ainsi, le montant total de l'excédent de fonctionnement s'élève à 844 966,33 euros à la clôture de l'exercice 2024.



recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	% Réalisation
013	Atténuations de charges	93,08%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	122,93%
73	Impôts et taxes	117,22%
731	Impositions directes	108,15%
74	Dotations et participations	111,42%
75	Autres produits de gestion courante	105,14%
76	Produits financiers	59,90%
002	Excédent de fonctionnement reporté	100,00%
TOTAL RECETTES		108,29%

2) INVESTISSEMENT**Dépenses :**

- **Opérations d'équipement** : L'ensemble des opérations qui étaient prévues au budget 2024 ont été réalisées.

En octobre une nouvelle opération a dû être ajoutée afin de financer les travaux de création de la voie d'accès au futur SDIS. En effet, cette opération à laquelle participe également le Département du Gard et Alès agglomération a avancé plus rapidement que prévu, ce qui a nécessité de recourir à une Décision modificative (DM) en fin d'année.

Recettes :

- **Subventions** : La commune a perçu des subventions supplémentaires notamment un fonds de concours d'Alès agglomération pour la rénovation du foyer et de la mairie d'un montant de 32 225€.

Les soldes de plusieurs subventions accordées en 2023 sont en attente d'encaissement ainsi que les avances de participations du Département du Gard et d'Alès agg. Ces crédits ont été inscrits en restes à réaliser sur l'année 2025.

• **Dotations (taxes aménagement et FCTVA)** : La commune n'a pas perçu la totalité des taxes d'aménagement prévues (DP 2022 / DP 2023 ET PC 2021 et 2022), leur versement étant géré directement par le Trésor public. Toutefois ces recettes sont inscrites en restes à réaliser sur l'année 2025.

III – RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	2 122 127,49
Dépenses de l'exercice	1 777 161,26
Total exercice 2024 excédent de	344 966,23
Résultat de clôture N-1 excédent de	500 000,10
Résultat de clôture N excédent de	844 966,33
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice	606 897,17
Dépenses de l'exercice	1 190 364,07
Total exercice 2024 excédent de	-583 466,90
Résultat de clôture N-1 excédent de	464 879,73
Résultat de clôture N déficit de	-118 587,17
EXCEDENT DE CLOTURE	726 379,16

Les résultats s'inscrivent de la manière suivante :

Fonctionnement : excédent cumulé de 844 966,33 euros

Investissement : déficit cumulé de 118 587,17 euros

Une fois les restes à réaliser (RAR) en investissement pris en compte :

RAR dépenses : 1 072 100,8 €

RAR recettes : 768 715,14 €

Résultat RAR : - 303 385,66 €

La section d'investissement ne pouvant pas être déficitaire, il convient de couvrir le déficit de 421 972,83€ (déficit investissement - 118 587,17 + résultat RAR investissement - 303 385,66) par l'affectation de cette somme à l'article 1068 (recettes investissement) du Budget 2025.

Cette somme sera déduite de l'excédent de fonctionnement dont le montant après affectation au 1068 s'élèvera à 422 993,50 € (844 966,33 – 421 972,83). Cette somme sera inscrite en recettes de fonctionnement au BP 2025.

IV – BUDGET 2025

1) FONCTIONNEMENT

Les recettes :

- **Produits et services (chapitre 70)** : Les recettes liées aux prestations périscolaires ont diminué. En effet, le nombre d'enfants fréquentant la cantine a baissé depuis septembre 2024.
- **Dotations et participations (chapitre 74) / Taxes reversées** : les premiers avis d'attribution annoncent des versements inférieurs à ceux de 2024.

Globalement les recettes sont légèrement diminuées par prudence notamment s'agissant des montants des dotations qui restent incertains et annoncés à la baisse.

Dépenses :

• **Charges à caractère générales (011) :**

Le budget est très légèrement augmenté de 26 045 € pour faire face aux augmentations des différents prestataires contractuels et aux coûts de fournitures et matériaux.

La dépense d'électricité a été légèrement baissée compte tenu de l'installation de panneaux photovoltaïques. L'autoconsommation étant effective depuis début mars 2025, il reste encore difficile d'évaluer les économies à venir.

• **Charges de personnel (012) :**

Augmentation de l'enveloppe générale de 9 440€ pour faire face à des revalorisations statutaires d'agents de la collectivité, aux imprévus et à l'augmentation de 3% de la cotisation patronale CNRACL (+13 500€).

• **Autres charges de gestion courante (65) :**

Le syndicat DFCL (Défense de la forêt contre les incendies) prévoit des travaux importants. La participation 2024 a été reportée à 2025.

2) INVESTISSEMENT

Les recettes :

• **Subventions :** restes à réaliser de 2024 :

- Rénovation du foyer et de la mairie : fond vert 82 517 € + Région 40 000€ + DETR 7 470 €
- Mur du cimetière : DETR préfecture de 15 500 € en attente de versement depuis 2023.
- Voie d'accès futur SDIS : 361 809 € du Département + 241 206 € d'Alès agglomération

Ainsi que l'enveloppe Fonds de concours d'Alès agglomération pour les futures opérations 2025 à hauteur de 63 866 €.

- **FCTVA** (Fonds de compensation sur la taxe de valeur ajoutée) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2024 : 73 387,17 €.
- **Taxe d'aménagement :** Des taxes n'ont pas été perçues et sont inscrites en restes à réaliser pour 20 212 €. A cette recette, vient s'ajouter de nouvelles taxes d'aménagement à percevoir pour un montant de 74 000 euros (Déclaration préalable de travaux 2024 et permis de construire 2023).

Les dépenses : Opérations principales d'investissement 2025

- Rénovation des terrains de tennis : 142 000 €
- Acquisition d'un immeuble : 122 000 €
- Remise aux normes de l'éclairage du terrain de foot : 42 000 €
- Aménagement des allées de circulation dans le cimetière : 135 000 € (en cours de chiffrage)
- Remplacement du grillage de l'école maternelle par un mur d'enceinte : 18 000 €

BALANCE BUDGET 2025

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 416 115 €	2 416 115 €
INVESTISSEMENT	1 879 850 €	1 879 850 €
BUDGET TOTAL	4 295 965 €	4 295 965 €

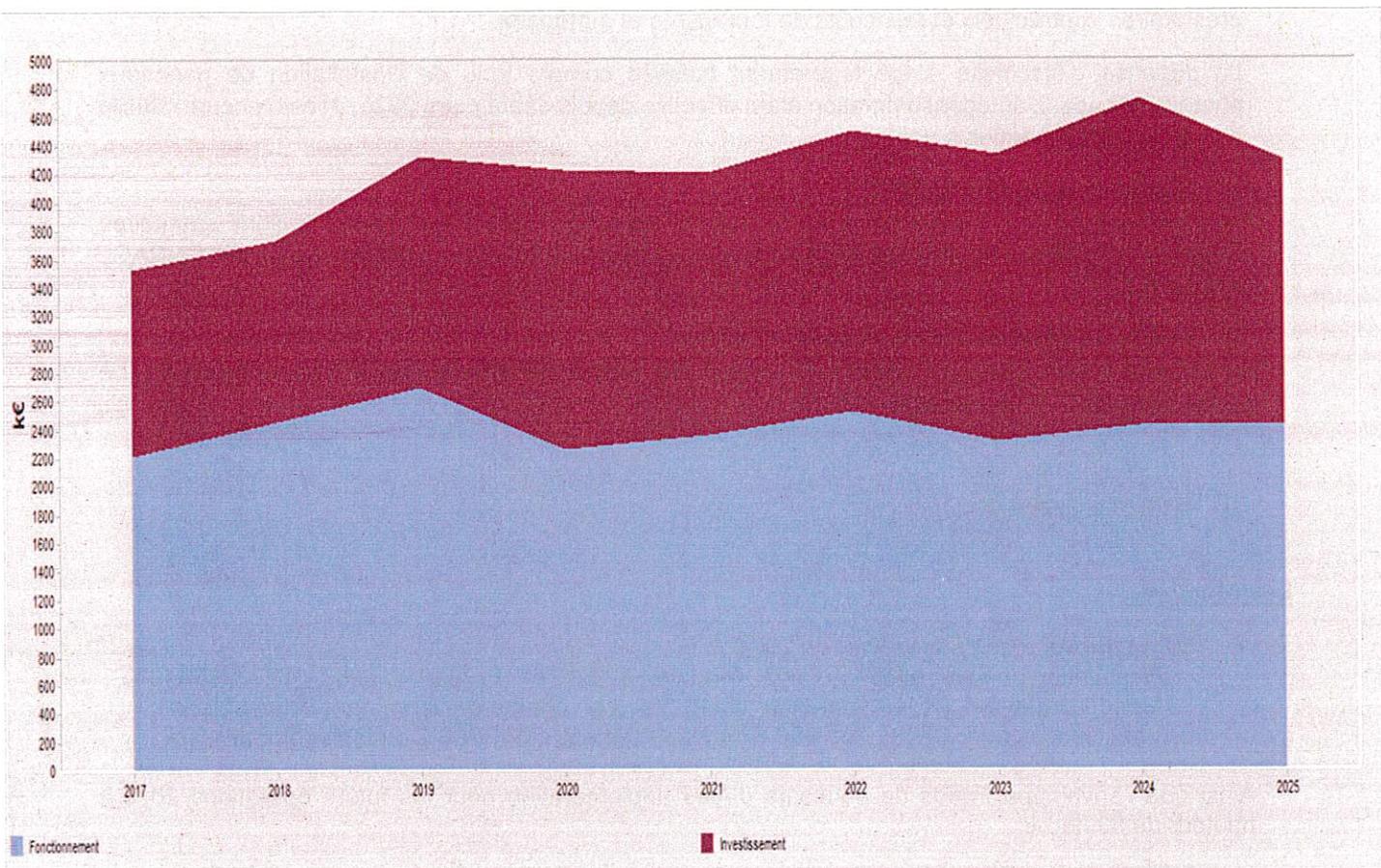
EVOLUTION PLURIANNUELLE DES DEPENSES PREVISIONNELLES

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 030-213000276-20250402-2025_04_01-DE



Evolution des dépenses prévisionnelles				
Année	Fonctionnement	% évolution fonc.	Investissement	% évolution invest.
2017	2 209 190,00		1 316 389,00	
2018	2 454 553,00	11,11%	1 285 824,00	-2,32%
2019	2 694 634,00	9,78%	1 625 217,00	26,39%
2020	2 258 644,75	-16,18%	1 966 621,75	21,01%
2021	2 353 786,00	4,21%	1 855 531,00	-5,65%
2022	2 511 985,39	6,72%	1 987 999,00	7,14%
2023	2 305 551,00	-8,22%	2 027 575,00	1,99%
2024	2 421 287,00	5,02%	2 304 317,60	13,65%
2025	2 416 115,00	-0,21%	1 879 850,00	-18,42%
TOTAL DEPENSES	21 625 746,14		16 249 324,35	